ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

autoroutes et routes

Question écrite n° 8849

Texte de la question

M. Pascal Popelin attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur le manque d'entretien des abords des grandes voies restant à la charge de l'État depuis la loi du 13 août 2004 dite « acte 2 de la décentralisation » qui a procédé au transfert des routes nationales aux départements. En Seine-Saint-Denis par exemple, où seules demeurent à la charge de l'État les autoroutes, cette situation concerne tout particulièrement les autoroutes A 1 et A 3 qui permettent d'accéder à la capitale depuis les plateformes aéroportuaires de Roissy-Charles-de-Gaulle et du Bourget. Au-delà du sentiment d'abandon de l'espace public qui incite bien souvent à l'incivisme, la transformation en véritables décharges des accès et des accotements de ces voies crée une nuisance importante pour les riverains, en même temps qu'un sentiment de honte pour les automobilistes qui les empruntent. Premier spectacle offert aux touristes qui viennent découvrir la capitale et sa région, cet état d'abandon ne valorise pas l'image de la France. Il souhaiterait ainsi savoir ce que le Gouvernement entend faire pour rétablir un entretien normal des accès et des abords des voies qui demeurent placées sous la responsabilité de l'État.

Texte de la réponse

Le ministère chargé des transports tient à confirmer que la propreté de l'ensemble du réseau national en ÎledeFrance constitue une préoccupation constante des services. Les contraintes budgétaires actuelles imposent malheureusement un choix rigoureux dans l'utilisation des crédits destinés à l'entretien et l'exploitation du réseau non concédé. Ainsi, deux priorités absolues ont été retenues : la sécurité des usagers et des riverains, d'une part, et la préservation du patrimoine, d'autre part. Ces priorités concernent la réparation et la réfection des chaussées, la maintenance des tunnels et les opérations permettant de maintenir le niveau de service rendu aux usagers. Toutefois, les interventions sur l'infrastructure sont particulièrement contraintes en ÎledeFrance, les niveaux de trafic très élevés rendant obligatoire leur réalisation en période nocturne, la semaine, pour respecter les exigences en matière de sécurité des agents et réduire la gêne apportée aux usagers.

Données clés

Auteur : M. Pascal Popelin
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8849
Rubrique : Voirie
Ministère interrogé : Transports, mer et pêche
Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE8849

Question publiée au JO le : 30 octobre 2012, page 6082
Réponse publiée au JO le : 15 janvier 2013, page 633